



# ABAFIM



SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes  
Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955  
délivrée le 28/03/2019 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées  
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE  
16 Avenue de la Marne – 65 000 TARBES - FRANCE  
Garantie Financière : 110 000 € - QBE Insurance (Europe) LIMITED  
Cœur Défense – Tour A – 110 esplanade du Général de Gaulle – 92931 LA DEFENSE CEDEX

## OFFRE D'ACHAT

Le(s) soussigné(s) : **Mr Qassemi**

Demeurant : **31 rue Mireille Sorgue - 31100 TOULOUSE**

Reconnai(ssen)t avoir visité le **31/03/2021** à 15 h 00 par l'intermédiaire de l'agence immobilière **ABAFIM**, le bien **Mandat N° 24 388** ci-après désigné :

**Immeuble de rapport.**

**Immeuble situé 6 Marcel Billiere 65 000 Tarbes.**

**Immeuble Cadastrée Section AO Parcelle: 261 65 000 Tarbes.**

En vertu de quoi, il est fait par la présente offre d'achat ferme de ce bien aux conditions suivantes :

**Prix net vendeur :**

€

**Honoraires d'agence :**

€

**Prix total honoraires d'agence inclus à la charge du vendeur: 244 000 €**

**(en lettres : Deux cent quarante quatre mille Euros.**

Le paiement se décomposera de la façon suivante :

- **5 000 €** lors de la signature du compromis de vente .
- le solde lors de la signature de l'acte authentique soit la somme de **239 000€**

A défaut d'acceptation par le vendeur dans un délai de 20 jours à compter de ce jour, cette offre deviendra caduque et ce dernier ne pourra prétendre à aucune indemnité de notre part.

Dans le cas où une condition suspensive (1) n'est pas réalisée, le présent document sera nul et non avenu, aucune des parties ne pouvant prétendre à une quelconque réparation.

*D'autre part, nous reconnaissons avoir été informé que la loi nous autorise à demander l'annulation pure et simple, et sans justification, de cette offre dans un délai de 10 jours à compter de la date du présent document.*

Cette requête sera obligatoirement adressée à : **ABAFIM - 16, Avenue de la Marne – 65000 TARBES**, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'acceptation de l'offre d'achat par le vendeur sera notifiée à l'acquéreur par lettre recommandée avec accusé de réception dans ce même délai de 20 jours, et sera réputée irrévocable pour les deux parties.

Les différentes parties (acquéreur et vendeur) acceptent que leurs données personnelles soient transmises et utilisées par le(s) notaire(s) en charge de la vente du bien.

Fait à Tarbes , le 01 Avril 2021

**L'acquéreur,**

(Bon pour acceptation  
des présentes conditions)

(1) Condition suspensive :

Pour **ABAFIM**

**Le négociateur,**

**Le vendeur,**

(Bon pour acceptation  
des présentes conditions)

Obtention d'un prêt Bancaire de 270 000 € sur 20 ans à un taux maximum de 1.7%. Clause de substitution pour la création d'une SCI.